

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – CAMPING LES DUNES DU COTENTIN

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les réservations d'emplacements de camping, d'hébergements locatifs et de toute prestation proposée par le camping. Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV et du règlement intérieur.

Article 2 – Réservation

La réservation n'est définitive qu'après réception de l'acompte de 30 % de la totalité du séjour et après confirmation écrite du camping. Toute réservation est nominative et ne peut être cédée, revendue ou sous-louée sans accord écrit. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux. Aucune location ne sera effectuée à un mineur.

Article 3 – Paiement

Modes de paiements acceptés

Au titre de l'acompte, vous pouvez régler votre réservation par les modes de paiements suivants : chèque, chèques vacances, virement bancaire, carte bancaire.

Au titre du solde, vous pouvez régler votre séjour par les modes de paiements suivants : chèque, chèques vacances, espèces, carte bancaire

Le solde du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant l'arrivée. Toute prestation supplémentaire consommée durant le séjour devra être réglée avant le départ.

Article 4 – Tarifs

Les prix sont exprimés en euros TTC. Les taxes de séjour, options et prestations complémentaires sont facturées selon les tarifs en vigueur au moment du règlement du solde du séjour.

Article 5 – Annulation par le client

Toute annulation devra être notifiée par écrit. Les sommes versées restent acquises au camping, sauf si une assurance annulation a été souscrite ou disposition particulières prévues lors de la réservation. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrivée tardive, départ anticipé ou interruption du séjour.

Article 6 – Annulation par le camping

En cas d'impossibilité d'assurer la prestation réservée, le camping pourra proposer un hébergement équivalent ou procéder au remboursement des sommes versées, sans autre indemnité sauf dispositions légales contraires.

Article 7 – Arrivée et départ

Pour les locatifs les arrivées sont prévues entre 16h00 et 19h00 et les départs doivent intervenir entre 8h00 et 10h30, un rendez-vous sera à prendre à l'accueil pour l'inventaire de départ.

Se munir de drap housse, housse de couette et taies d'oreillers, Possibilité de location au moment de la réservation. (Les couettes et oreiller sont fournis)

Pour les emplacements les arrivées sont prévues à partir de 14h00 et les départs avant 12h00.

Tout retard non signalé au-delà de 24h pourra être considéré comme une annulation.

Article 8 – Occupation des hébergements

L'hébergement ou l'emplacement est réservé exclusivement aux personnes déclarées lors de la réservation. Toute personne supplémentaire devra être autorisée par la direction.

Article 9 – Dépôt de garantie

Une caution de 350 € sera demandée à l'arrivée. Elle garantit les dégradations, le matériel manquant, les frais de nettoyage (80€) et tout dommage causé aux installations du camping. Nous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieure des locatifs, en cas de non-respect de cette interdiction un forfait de 100€ sera facturé. Cette sommes sera retenu sur le dépôt de garantie.

Article 10 – Propreté

Le client s'engage à restituer l'hébergement propre, rangé et avec l'ensemble de son équipement. À défaut, un forfait ménage de 80 € pourra être facturé.

Article 11 – Animaux

Les animaux sont admis uniquement après accord préalable du camping. Ils doivent être identifiés, vaccinés, tenus en laisse et ne jamais être laissés seuls dans les hébergements ou les emplacements. Il doivent être sortis en dehors du camping pour faire leurs besoins. Seul un chien de -15kg est accepté dans le mobil home avec un forfait de 5€ par jour. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas acceptés sur le camping. Le carnet de vaccination à jour est obligatoire. Les chats et tout type de rongeurs sont strictement interdits dans les mobil homes.

Article 12 – Responsabilité

Le client demeure responsable des dommages causés par lui-même, les personnes l'accompagnant, les visiteurs qu'il reçoit ou les animaux dont il a la garde. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des effets personnels.

Article 13 – Assurance

Le client certifie être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qu'il pourrait causer durant son séjour.

Article 14 – Règlement intérieur

Le règlement intérieur fait partie intégrante des présentes CGV. Tout comportement contraire aux règles de sécurité, de tranquillité, d'hygiène ou de respect des autres occupants pourra entraîner l'exclusion immédiate du camping sans remboursement.

Article 15 – Force majeure

Le camping ne pourra être tenu responsable de l'inexécution totale ou partielle du contrat en cas de force majeure ou de tout événement extérieur rendant impossible l'exécution normale des prestations.

Article 16 – Réclamations

Toute réclamation devra être signalée pendant le séjour afin qu'une solution puisse être recherchée sur place. À défaut, elle devra être adressée par écrit dans un délai de 3 jours après la fin du séjour.

Article 17 – Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des réservations et le respect des obligations légales, conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles.

Article 18 – Droit applicable – Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les parties rechercheront prioritairement une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

Article 19 – Véhicules

Chaque emplacement ou hébergement autorise le stationnement d'un véhicules. Tout véhicule supplémentaire devra être déclaré à la réception ou lors de la réservation et pourra être facturé ou refusé.

Article 20 – Recharge des véhicules électriques

La recharge des véhicules électriques ou hybrides sur les prises des hébergements, sanitaires ou installations non prévues à cet effet est strictement interdite. Toute infraction pourra entraîner facturation.

Article 21 – Jeux et équipements de loisirs

Les équipements de loisirs, aires de jeux et installations diverses sont utilisés sous l'entière responsabilité des usagers. Les enfants restent sous la surveillance permanente de leurs parents ou accompagnateurs.

Article 22 – Visiteurs

Les visiteurs sont admis uniquement après déclaration à la réception et sous réserve de l'autorisation du camping. Ils restent sous la responsabilité des clients qui les reçoivent. Un tarif visiteur de 3€ par jour/ visiteur lui sera facturé à son arrivée.

Article 23 – Nuisances et comportement

Sont notamment interdits : nuisances sonores excessives, comportements agressifs, état d'ivresse manifeste, consommation ou trafic de produits illicites et toute dégradation volontaire. La direction pourra procéder à l'exclusion immédiate sans remboursement.

Article 24 – Dégradations

Toute dégradation des hébergements, du mobilier, des espaces verts ou des installations communes sera intégralement facturée au client responsable. Le montant des réparations pourra être prélevé sur le dépôt de garantie.

Article 25 – Objets oubliés

Les objets oubliés après le départ pourront être conservés pendant une durée de 6 mois. Leur réexpédition pourra être effectuée uniquement à la demande du client et à ses frais.

Article 26 – Pannes et interruptions de services

Le camping ne pourra être tenu responsable des interruptions temporaires des réseaux d'eau, d'électricité, de gaz, de télévision, de téléphonie ou d'internet résultant d'une intervention technique, d'intempéries, d'un cas de force majeure ou de toute circonstance indépendante de sa volonté.

Article 27 – Intempéries et événements exceptionnels

En cas de tempête, inondation, incendie, épisode climatique exceptionnel, risque sanitaire ou décision administrative, la direction pourra imposer toute mesure nécessaire, y compris l'évacuation temporaire ou définitive des lieux.

Article 28 – Droit d'exclusion

La direction se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure immédiatement toute personne dont le comportement serait contraire aux présentes CGV, au règlement intérieur ou susceptible de porter atteinte à la sécurité, à la tranquillité ou à l'image de l'établissement.

Article 29 – Photos et communication

Sauf opposition écrite du client, les photographies générales prises lors des animations ou dans les espaces communs pourront être utilisées par le camping à des fins de communication, à l'exclusion de tout portrait individuel sans consentement.

Article 30 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile à leur adresse respective figurant sur le contrat de réservation.

Article 31 – Nullité d'une clause

Si une disposition des présentes CGV devait être déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions conserveraient leur pleine validité.

Article 32 – Acceptation

La signature du contrat, le versement d'un acompte ou le règlement de tout ou partie du séjour valent acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que du règlement intérieur du camping.

